

" LE CHAMP DE FOIRE "
 PLAN DE RETROCESSION
 DES PARCELLES AR n° 253-256-260-263 & 266

ECHELLE 1/200
 5 mm. par m
 BORNAGE EFFECTUE LE
 07/02/2020
 ACCORDS DES PROPRIETAIRES RIVERAINS SUR LES LIMITES
 (DOCUMENT ORIGINAL EN NOTRE POSSESSION)

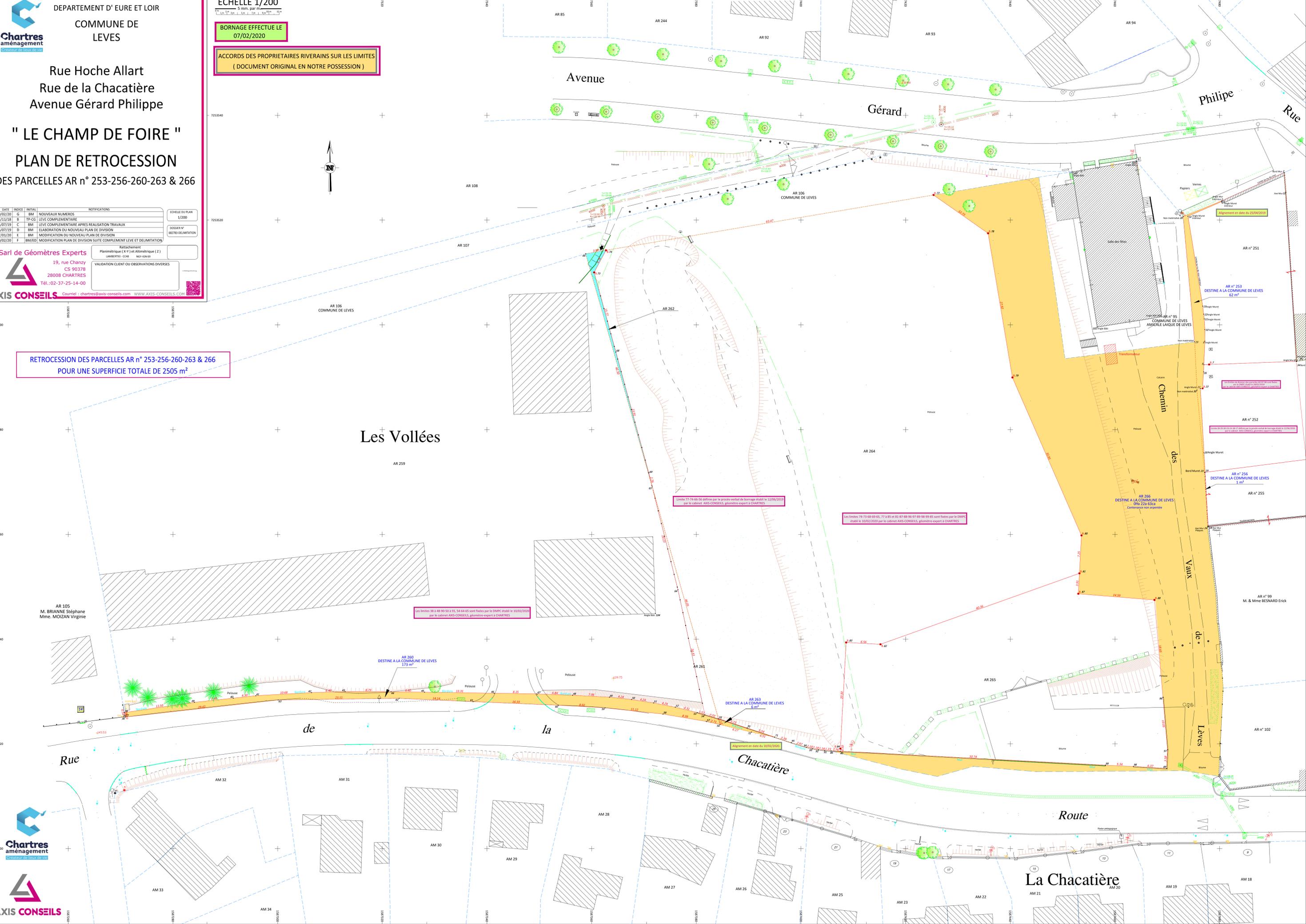
DATE	INDICE	INITIAL	NOTIFICATIONS	ECHELLE DU PLAN
20/02/20	G	BM	NOUVEAUX NUMEROS	1/200
23/11/18	B	TP-CG	LEVE COMPLEMENTAIRE	
03/07/19	C	BM	LEVE COMPLEMENTAIRE APRES REALISATION TRAVAUX	
16/07/19	D	BM	ELABORATION DU NOUVEAU PLAN DE DIVISION	DOSSIER N°
27/01/20	E	BM	MODIFICATION DU NOUVEAU PLAN DE DIVISION	682783 DELIMITATION
10/02/20	F	BM/ED	MODIFICATION PLAN DE DIVISION SUITE COMPLEMENT LEVE ET DELIMITATION	

Rattachement	
Planimétrique (X, Y) et Altimétrique (Z)	LAMBERT93 - CGCR - NGF-IGN 69
VALIDATION CLIENT OU OBSERVATIONS DIVERSES	

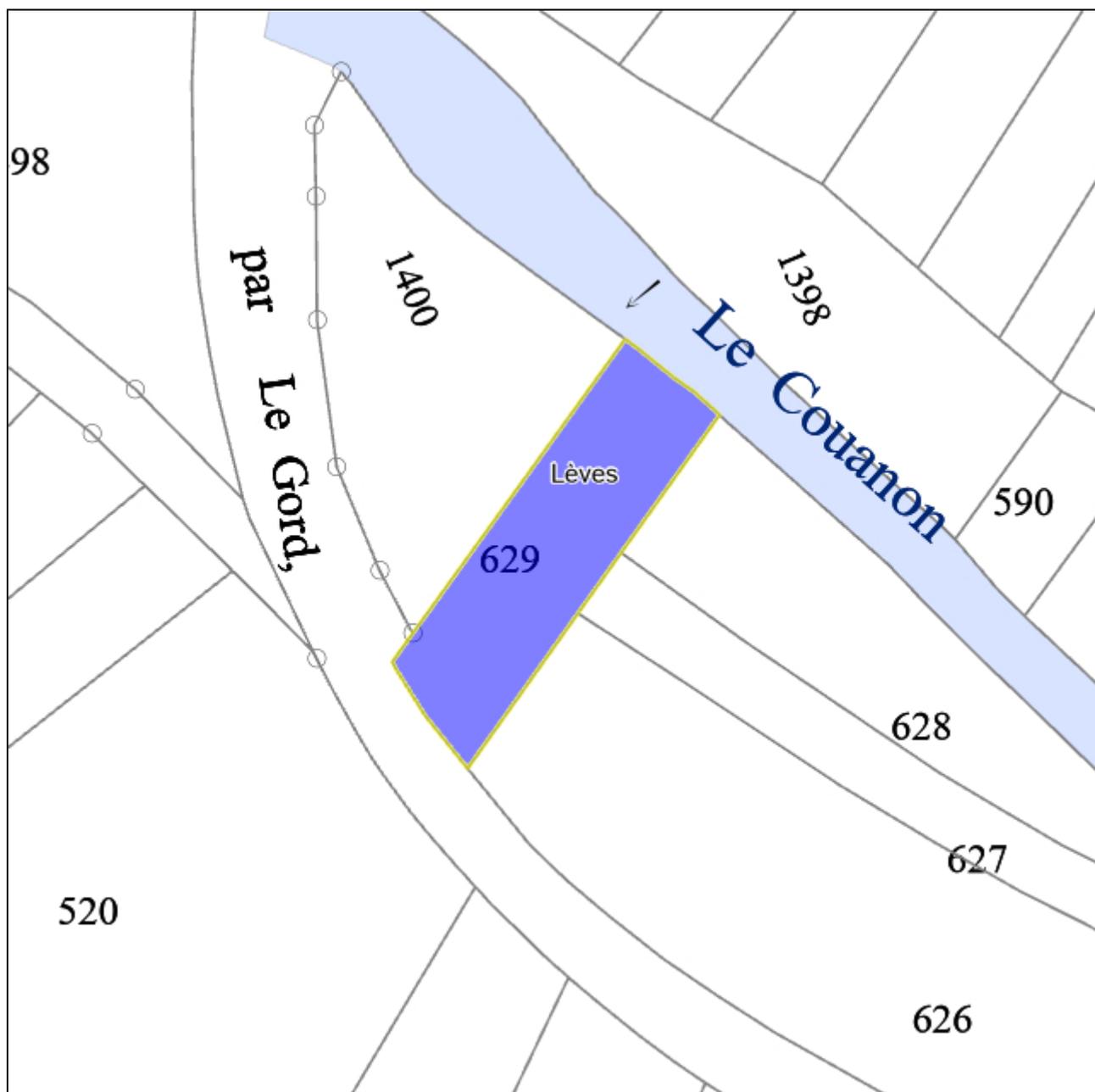
Sarl de Géomètres Experts
 19, rue Chanzy
 CS 90378
 28008 CHARTRES
 Tél.: 02-37-25-14-00

AXIS CONSEILS Courriel : chartres@axis-conseils.com WWW.AXIS-CONSEILS.COM

RETROCESSION DES PARCELLES AR n° 253-256-260-263 & 266
 POUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 2505 m²



RENSEIGNEMENT D'URBANISME



Date : 20/02/2023

Echelle : 1:500

Parcelle	280209 ZB0629	
Commune	LEVES	Le terrain est bâti : Non
Adresse	LES NARDIERES	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	491m ²	
Propriétaire(s)	L00251	
	M CHOLIN JEAN-JACQUES ERNEST GASTON MME LEFEVRE HELENE AMELIE SIMONE CHOLIN HELENE AURELIE SIMONE (Principal)	
P.L.U.		
Type	Nom	Impact
Zonages	N	488m ²
Prescriptions	Emplacement réservé n°1 : Création d'un cheminement doux. (ER)	488m ²

Avenant n°3 à la convention pour la transmission électronique des actes de commande publique

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 28 juin 2010 – délibération 41/10, signée entre :
1) la Préfecture de d'Eure-et-Loir représentée par le représentant de l'État,
2) et la commune de Lèves, représentée par son maire, agissant en vertu d'une délibération du 25 mai 2020, ci-après désignée : la « collectivité ».

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents de commande publique sur la plateforme @ctes.

Dispositif :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article 1^{er}

Il est ajouté à la fin de la partie 3 de la convention susvisée un article 5 rédigé comme suit :

« ARTICLE 3.5.1 » – Transmission par voie électronique des actes de commande publique
La collectivité s'engage à transmettre, dans la mesure de ses facultés, les actes sous forme électronique au format natif. Si cela est impossible, elle peut transmettre ces actes numérisés.

La double transmission d'un acte est interdite.

Dans l'hypothèse d'une impossibilité technique de transmettre un acte par voie électronique, la collectivité peut le transmettre sur support papier ou par tout autre moyen préalablement accepté par le représentant de l'État.

Article 2

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Fait à Chartres, le
En deux exemplaires originaux.

et la commune de Lèves, le **14 AVR. 2023**

Madame le Préfet d'Eure et Loir,

Le Maire



Le Maire,

Rémi MARTIAL



CHARTRES
MÉTROPOLE

CHARTRES METROPOLE

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES Réunion du 25 janvier 2023

DECISION

Evaluation du Transfert de la compétence

« Parc et Piscine des Vauroux »

Nombre de membres

En exercice : 76

Présents : 41

Votants : 44

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 18 h 00, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées légalement convoquée, s'est réunie salle Fulbert au pôle administratif à Chartres, sous la présidence de Mme Marianne HEITZ, Vice-Présidente

Date de la convocation : mardi 17 janvier 2023

Etaient présents : Mme HEITZ, Vice-Présidente ; MM. SIROT-FOREAU ; BARAZZUTTI ; Mme JACQUES ; MM. DOUSSINEAU ; DUHAMEL ; BAETEMAN ; Mme Tuffier représentée par M. MOREAU ; Mmes DENIEAULT ; BRILLOT ; DORANGE ; FROMONT ; MM. BONNET ; STANDAERT ; Mme DOUBLET ; MM. CHOUPART ; SOULET ; Mme Lagoutte représentée par Mme BENOIST ; MM. NEVEU ; Petillon représenté par M. LAVADOUX ; BRIAR ; MARCADON ; TREPY ; Mmes ROBBE ; BONTHOUX, Mme Velard représentée par M. BOURGEOT ; MM. DAGONNEAU ; Besnard représenté par M. GUICHARD ; AUCHE ; Lethuillier représenté par M. GENET ; PASCAL ; Vanneau représenté par M. JOUSSET ; LAIGNEAU ; GAULLIER ; GARCON ; GOUPIL ; BINEY ; MERCIER ; COLAS ; VAN DER STICHELE ; Mme PICHARD

Etaient représentés : M. MASSELUS pouvoir à Mme Heitz ; M. LEVASSOR pouvoir à Mme Dorange ; M. GALIOTTO pouvoir à Mme Denieault ;

Etaient excusés : MM. ROLO ; MARAIS ; DUVAL ; R. ROUAULT, E. ROUAULT, MARTIAL ; Mme VENTURA, M. BOUSLIMANI

Par courrier en date du 2 décembre 2020, le président du Syndicat Intercommunal du Parc et de la Piscine des Vauroux (SIPPV) a sollicité Chartres Métropole pour que soit examinée la possibilité de reconnaître d'intérêt communautaire la piscine des Vauroux et son parc.

Lors du conseil communautaire du 17 décembre 2020, l'assemblée a donc été saisie sur ce dossier et notamment pour reconnaître cet équipement (parc et piscine) comme d'intérêt communautaire. Cette réflexion s'est notamment basée sur les possibilités offertes par cette structure et notamment sur la complémentarité avec l'Odysée pour l'apprentissage de la natation. Les deux équipements cumulés constitueraient une offre élargie à même de répondre à la totalité des besoins, sans pour autant remettre en cause la vocation d'équipement de proximité des Vauroux.

Il faut rappeler que Chartres métropole est compétente en matière de « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » au titre de ses compétences optionnelles. Ainsi, certains équipements situés sur le territoire des communes membres de l'agglomération ont été déclarés d'intérêt communautaire lors des précédentes modifications de périmètre et notamment par délibération du 28 janvier 2013 : l'Odyssée, l'équipement plurifonctionnel culturel et sportif, l'aérodrome de Chartres métropole, le centre équestre régional et son hébergement situé à Nogent sur Eure, le dojo départemental situé à Saint Georges sur Eure, le terrain de Base Ball situé à Gellainville, la salle de sport de Jouy ainsi que les installations sportives du collège Soutine de Saint-Prest. Suite à l'intégration de 20 communes au 1er janvier 2018, un équipement couvert permettant la pratique du tennis a été intégré dans cette liste.

La délibération prise par Chartres métropole à l'issue de cette séance (CC2020/141 ci-jointe) et la majorité de délibérations des communes membres reçues ensuite ont permis d'intégrer ces structures au 1^{er} janvier 2021 dans la liste des équipements communautaires.

Il revient aujourd'hui à la commission de définir l'évaluation à retenir. Les villes de Lucé et Mainvilliers étaient membres du SIPPV, dissous depuis fin 2020. Ces deux communes sont donc seules concernées par cette évaluation. Il convient de rappeler qu'un travail important a été réalisé avec la Trésorerie de Chartres Métropole pour finaliser ce dossier. L'évaluation a nécessité des recherches dans les budgets et les comptes de gestion remontant sur plusieurs années.

La commission doit maintenant déterminer le coût à retenir pour cette compétence. Cette somme fixée à une date donnée pourra corriger les attributions de compensation propres à chaque collectivité concernée par la compétence.

Conformément aux dispositions relatives aux transferts de charges du code général des impôts :

« Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission. »

Les annexes permettent de voir les différents calculs et éléments pris en compte (liste jointe).

NB : Il convient de souligner que les calculs prennent en compte la contribution de chaque collectivité selon la population DGF de l'année (article 10 des statuts communiqués) ; le différend entre les deux communes sur les contributions des années 2017 à 2020 ne concerne pas la commission mais uniquement ces 2 collectivités.

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RETIENT** dans les calculs la contribution théorique des 2 communes dans le SIPPV ;
- **NE RETIENT PAS** dans les calculs des dépenses que Chartres Métropole n'aura pas à assurer à savoir les frais de personnel et les indemnités et charges d'élus ; selon les moyennes établies sur 3 ans, ces éléments viendront minorer l'évaluation pour chaque collectivité ;
- **PREND EN COMPTE** une base de 3 années pour déterminer l'évaluation des charges liées au fonctionnement (2018, 2019 et 2020) ;
- **APPROUVE** les calculs et les tableaux présentés en Annexe 3 notamment et l'évaluation finale présentée pour les deux communes ;
- **RAPPELLE** que les 66 communes devront se prononcer sur la présente décision de la CLECT, dans les conseils municipaux dans les 3 mois suivants la transmission par le Président ;

- **CORRIGE** les Attributions de compensation (AC) des deux communes sur les exercices 2021, 2022 et 2023 avec une délibération de Chartres Métropole ;

A partir des éléments suivants :

	CONTRIBUTION DES COMMUNES DGF - MOYENNE SUR 3 ANS	Retraitement proposé en -		TOTAL
		LE PERSONNEL NON TRANSFERE - MOYENNE SUR 3 ANS	INDEMNITES ET CHARGES DES ELUS - MOYENNE SUR 3 ANS	
LUCE	610 920.79	6 153.69	8 513.19	596 253.92
MAINVILLIERS	438 306.28	14 684.61	6 120.75	417 500.93
		TOTAL		1 013 754.84

- **RESTITUE** des sommes prévues au titre des années **2021 et 2022** ; Chartres Métropole pourra prévoir des titres de recettes sur les imputations concernées pour les années antérieures :
 - LUCE (2 * 596 253,92 €)
 - MAINVILLIERS (2 * 417 500,93 €)
- **REGULARISE**, selon les modalités ci-dessus, l'**AC 2023** des 2 communes par l'évaluation annuelle proposée :

	Attribution de Compensation (AC) Avant la CLECT (*)	projet d'AC apres la CLECT et des délibérations des 66 communes
LUCE.....	3 860 534.67	3 264 280.75
MAINVILLIERS.....	492 181.67	74 680.74
	4 352 716.34	3 338 961.50 - 1 013 754.84

(*) selon CC du 17/12/2020

La Vice-Présidente,

Marianne HEITZ





CHARTRES
MÉTROPOLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CHARTRES METROPOLE

Conseil Communautaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

*Le Président soussigné certifie que le
compte-rendu de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux*

Direction Finances et Commande Publique

Séance du 17 décembre 2020

DELIBERATION N°CC2020/141

Reconnaissance de l'intérêt communautaire pour l'équipement "Piscine des Vauroux"

**Nombre de
Conseillers en
exercice : 111**

L'an DEUX MILLE VINGT, le 17 décembre à 20h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Ravenne à Chartrexpô à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président.

Date de convocation : 11/12/2020

Présents : 99

Etaient présents : Mme Aline ANDRIEU, M. Philippe BARAZZUTTI, M. Thomas BARRE, M. Gérard BESNARD, M. Benjamin BEYSSAC, M. Paul BINEY, M. Dominique BLOIS, M. Jean-Claude BRETON, M. Vincent BOUTELEUX, M. Alain BOUTIN, Mme Mathilde BRESSY, Mme Corinne BRILLOT, Mme Rita CANALE, M. Jean-Marc CAVET, M. Michel CHARPENTIER, Mme Virginie CHAUVEL, M. Michel CIBOIS, M. Maurice CINTRAT, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Soumaya DARDABA, M. Thierry DESEYNE, Mme Marie-Pierre DAVID, M. Olivier DE SOUSA, M. Eric DELAHAYE, Mme Hélène DENIEAULT, Mme Karine DORANGE, Mme Mayléa EDMOND, M. Kamel EL HAMDJ, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Claude GALLET, M. Didier GARNIER, M. Gaël GARREAU, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Frédéric GRAUPNER, M. Jacques GUILLEMET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Emilie GUILLEMIN, M. Thomas LAFORGE, M. Jean LAMOTHE, M. Patrick LE CALVE, M. Marc LECOEUR, M. Christophe LETHUILLIER, M. Richard LIZUREY, Mme Annick LHERMITTE, M. Serge LE BALC'H, M. Olivier MARCADON, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, M. Rémi MARTIAL, M. Guy MAURENARD, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Gilles PEAN, M. Fabrice PELLETIER, M. Dominique PETILLON, M. Jean-Louis PHILIPPE, Mme Mylène PICHARD, M. Gilles PINEAU, M. Jean-François PLAZE, M. Pierre-Marie POPOT, M. Romain ROUAULT, M. José ROLO, Mme Josiane SAISON, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, M. Dominique SOULET, M. Cédric TABUT, M. Mickaël TACHAT, M. Max VAN DER STICHELE, Mme Agnès VENTURA, Mme Bénédicte VINCENT, Mme Isabelle VINCENT, M. Alain BELLAMY, M. André BELLAMY, M. Guillaume BONNET, Mme Michèle BONTHOUX, Mme Marie BOURGEOT, M. Aziz BOUSLIMANI, M. Victor-Franck BRIAR, M. Alain CHOUPART, M. Benoît DELATOUCHE, Mme Amandine DUNAS, M. Jacky GAULLIER, M. Florent GAUTHIER, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, M. Christophe LEROY, M. Jean-Paul RAFAT, Mme Jacqueline ROBBE, M. Etienne ROUAULT, M. Nicolas VANNEAU, M. Ladislav VERGNE.

*"Cette décision peut
faire l'objet d'un
recours devant le
Tribunal Administratif
d'Orléans dans un
délai de 2 mois à
compter de sa
notification ou de sa
publication,
en application
de l'article R 421-1 du
Code de Justice
Administrative." La
juridiction
administrative peut
être saisie par le
biais du portail «
Télérecours citoyen
», accessible au
public à l'adresse
suivante :
www.telerecours.fr*

Etaient représentés : Mme Badiha BOUNOUADAR par pouvoir à M. Olivier MARCADON, Mme Florence GOUSSU par pouvoir à M. Etienne ROUAULT, Mme Evelyne LAGOUTTE par pouvoir à M. Maurice CINTRAT, Mme Catherine PEREZ par pouvoir à M. Vincent BOUTELEUX, M. Olivier SOUFFLET par pouvoir à M. Benoît DELATOUCHE, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Pascal EDMOND par pouvoir à Mme Soumaya DARDABA, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à M. Franck MASSELUS, M. Emmanuel LECOMTE par pouvoir à Mme Mathilde BRESSY.

M. Hervé HARDOUIN représenté par M. Gilles RICHER, M. Philippe MAISONS représenté par Madame Magalie CATHELINEAU.

Etaient absents : M. Philippe BAETEMAN, Mme Nicole BRESSON, M. Pascal LECLAIR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil.

Monsieur Eric MOULIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoind à titre d'auxiliaire.

Du registre des délibérations du Conseil de Chartres Métropole a été extrait ce qui suit :

M. PAUL-LOUBIERE expose,

L'intérêt communautaire permet de définir les axes d'interventions de Chartres métropole.

Il s'analyse comme une ligne de partage au sein d'une compétence, entre les domaines d'actions transférés à la communauté d'agglomération et ceux qui demeurent à l'échelon communal. Il détermine ainsi le périmètre fonctionnel de l'intercommunalité d'une part, et celui des communes membres d'autre part.

L'exercice de certaines compétences est subordonné à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire.

Chartres métropole est compétente en matière de « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » au titre de ses compétences optionnelles. Ainsi, certains équipements situés sur le territoire des communes membres de l'agglomération ont été déclarés d'intérêt communautaire lors des précédentes modifications de périmètre et notamment par délibération du 28 janvier 2013 : l'Odyssee, l'équipement plurifonctionnel culturel et sportif, l'aérodrome de Chartres métropole, le centre équestre régional et son hébergement situé à Nogent sur Eure, le dojo départemental situé à Saint Georges sur Eure, le terrain de Base Ball situé à Gellainville, la salle de sport de Jouy ainsi que les installations sportives du collège Soutine de Saint-Prest. Et par suite de l'intégration de 20 communes au 1^{er} janvier 2018, un équipement couvert permettant la pratique du tennis a été intégré dans cette liste.

Par courrier en date du 2 décembre 2020, le président du SIPPV nous a sollicité pour que soit examinée la possibilité de reconnaître d'intérêt communautaire la piscine des Vauroux et son parc.

Il semble en effet possible de donner à la piscine des Vauroux un rayonnement plus large en en faisant une infrastructure complémentaire à l'Odyssee pour l'apprentissage de la natation et les activités de loisirs. Comme cela est rappelé dans son courrier force est de constater que le complexe aquatique, compte tenu des élargissements successifs de la communauté d'agglomération, n'est pas en capacité d'offrir suffisamment de lignes d'eau aux élèves du territoire pour une maîtrise de la natation pour tous avant l'entrée au collège.

Les deux équipements cumulés constitueraient une offre élargie à même de répondre à la totalité des besoins, sans pour autant remettre en cause la vocation d'équipement de proximité des Vauroux.

Par ailleurs, une gestion des deux équipements par un opérateur unique sera porteuse d'économies d'échelle mais aussi d'amélioration du service par la mutualisation des compétences et des pratiques.

Il est rappelé que dans les statuts de Chartres Métropole la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire » permet d'intégrer un tel bien et dès lors que l'assemblée (conformément aux dispositions de l'article L 5216-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales) l'aura décidé à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A ce titre, il vous est proposé de reconnaître d'intérêt communautaire « la gestion de la piscine des Vauroux et son parc »

Dès lors, en application du deuxième alinéa du III de l'article L.5216-7 du CGCT, Chartres Métropole se substituera aux deux communes au sein du SIPPV.

Avis favorable de la commission générale réunie le 8 décembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions , 2 délégués communautaires ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'intégration au 1^{er} janvier 2021, dans la liste des équipements communautaires, la «piscine des Vauroux et son parc ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les documents y afférents.

Date d'envoi en préfecture : 23/12/2020
Date de retour préfecture : 23/12/2020
Identifiant de télétransmission : 028-200033181-20201217-lmc147914-DE-1-1

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS



ANNEXE 1 - ETAT DE L'ACTIF du SIPPV au 31/12/2020

EXERCICE au 31/12/2020
_028013 TRES. CHARTRES METROPOLE
_40100 SIPPV

1 - Les chapitres 20 et 21 et leurs amortissements

COMPTE du SIPPV	COMPTE dans BA Chartres Métropole "Complexe Aquatique et Patinoire" - budget n°9 - TTC	N° INVENTAIRE	FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DATE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS au 01/01/2020	AMORTISSEMENTS 2020	TOTAL des Amortissements - CG 2020 - 028013	imputations des amortissements dans le CG 2020	VALEUR NETTE au 31/12/2020
2031	2031	2018P005	Oui	FAC. 2018-11-01 DU 14/12/2018 INVENTAIRE, DIAGNOSTIC ET PRECONISATIONS DE 447 ARBRES DU SITE DES VAUROUX	AMORTIS INDI	24/12/2018		5.00	10 772.40	2 154.00	2 154.00			6 464.40
2031	2031	2020P003PARC	Oui	FAC. 2 DU 07/02/2020 ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC		27/02/2020			6 576.00	-	-	-		6 576.00
Sous-total	2031			<i>Frais d'études</i>					17 348.40	2 154.00	2 154.00	4 308.00	28 031	13 040.40
2051	2051	2019P012PISC	Oui	FAC. F88639 DU 28/06/2019 PACK LOGICIEL	AMORTIS INDI	18/12/2019		2.00	5 658.36	-	2 829.00	-		2 829.36
Sous-total	2051			<i>concessions et droits similaires</i>					5 658.36	-	2 829.00	2 829.00	28 051	2 829.36
2115	2115	2008118	Oui	TERRAINS BATIS -EQUIPEMENT DES VAUROUX	NON AMORTIS	05/11/2008		-	3 603 615.00	-	-	-		3 603 615.00
Sous-total	2115			<i>terrains bâtis</i>					3 603 615.00	-	-	-		3 603 615.00
2128	2128	2011P001	Oui	CLOTURES SIPPV	AMORTIS INDI	15/06/2011		10.00	7 000.00	5 600.00	700.00	-		700.00
2128	2128	2011P029	Oui	FOURNITURE ET POSE AIRE DE JEU	AMORTIS INDI	07/10/2011		10.00	100 108.52	80 080.00	10 010.00	-		10 018.52
2128	2128	2013P001	Oui	REFECTION DES ALLEES - SABLE CALCAIRE	AMORTIS INDI	16/01/2013		20.00	1 612.72	107.00	107.00	-		1 398.72
2128	2128	2013P004	Oui	AIRE DE JEU	AMORTIS INDI	13/08/2013		20.00	23 945.27	1 596.00	1 596.00	-		20 753.27
2128	2128	2014P004	Oui	EQUIP-RECUPERATION ET TRAITEMENT DES EAUX	AMORTIS INDI	28/08/2014		10.00	36 265.95	18 135.00	3 626.00	-		14 504.95
2128	2128	2015P004	Oui	MISE EN CONFORMITE LOCAL TECHNIQUE	AMORTIS INDI	26/06/2015		20.00	10 389.73	611.00	611.00	-		9 167.73
2128	2128	2019P006 PARC	Oui	POSE DE JEUX DANS LE PARC	AMORTIS INDI	15/04/2019		10.00	10 248.00	-	1 024.00	-		9 224.00
Sous-total	2128			<i>Autres agencements et aménagements</i>					189 570.19	106 129.00	17 674.00	123 803.00	28 128	65 767.19
21318	21318	2009P002BA	Oui	REHABILITATION PISCINE DES VAUROUX	ACQUIS PAR L	07/07/2014		20.00	6 293 536.24	-	944 028.00	-		5 349 508.24
21318	21318	2018P006BA	Oui	PORTES COUPE FEU	AMORTIS INDI	19/11/2018		8.00	682.82	-	85.00	-		597.82
21318	21318	2019P004 PISC	Oui	POSE D'UNE EVIER EN RESINE	AMORTIS INDI	18/03/2019		8.00	604.80	-	75.00	-		529.80
21318	21318	2020P006 PISC	Oui	FAC. 201826299 DU 23/07/2020 CREATION DE 2 SORTIES EN TOITURE		21/09/2020			18 922.98	-	-	-		18 922.98
21318	21318	2020P007PISC	Oui	FAC. 8700564283 DU 26/06/2020 FOURNITURE ET POSE DE 4 PAVES LEDS		10/08/2020			1 460.15	-	-	-		1 460.15
Sous-total	21318			<i>Autres batiments publics</i>					6 315 206.99	-	944 188.00	944 188.00	281 318	5 371 018.99
2135	21351	2011P002	Oui	SALLE DE REUNION REHABILITATION	AMORTIS INDI	07/10/2011		15.00	1 674.40	-	-	-		1 674.40
Sous-total	2135			<i>Batiments publics</i>					1 674.40	-	-	-		1 674.40
2152	2152	2015P001	Oui	VOIRIE PARKING VAUROUX	AMORTIS INDI	23/01/2015		20.00	107 945.14	6 349.00	6 349.00	-		95 247.14
2152	2152	2015P002BA	Oui	VOIRIE POUR AIRE TOBOGGAN	NON AMORTIS	28/05/2015		-	23 361.55	-	-	-		23 361.55
2152	2152	2015P007BA	Oui	PLAREFORME LOCALE POUR TRAITEMENT DES EAUX SUR SITE VAUROUX	NON AMORTIS	09/10/2015		-	8 230.20	-	-	-		8 230.20
2152	2152	2016P001	Oui	BARRIERES ACCES ET SORTIE CENTRE NAUTIQUE	AMORTIS INDI	11/04/2016		20.00	3 543.60	531.00	177.00	-		2 835.60
Sous-total	2152			<i>Installations de voirie</i>					143 080.49	6 880.00	6 526.00	13 406.00	28 152	129 674.49
21538	21538	2018P002	Oui	CMAREAS AUTOUR PISCINE (FAC. FV-18017184 DU 26/10/2018) SOGETREL	AMORTIS INDI	29/11/2018		8.00	45 543.65	5 692.00	5 989.00	-		33 862.65
21538	21538	2019P009PARC	Oui	FAC. F201900061 DU 04/09/2019 MISE AUX NORMES DU RESEAU D'EAU PUVIALE		23/10/2019			1 512.00	-	-	-		1 512.00
Sous-total	21538			<i>Autres réseaux</i>					47 055.65	5 692.00	5 989.00	11 681.00	281 538	35 374.65
2158	2158	2001O214	Oui	POSTE NETTOYEUR	ACQUIS PAR L	31/12/2008		10.00	4 121.08	4 121.08	-	-		-
2158	2158	2001O217	Oui	VIDEO SURVEILLANCE	ACQUIS PAR L	31/12/2008	5058,75	10.00	5 058.75	5 058.75	-	-		-
2158	2158	2001O218	Oui	COMPRESSEUR ET POSTE OXYFLAM	ACQUIS PAR L	31/12/2008	334,27	10.00	334.27	334.27	-	-		-
2158	2158	2001O219	Oui	MEDIA FILTRANT GRAND BASSIN	ACQUIS PAR L	31/12/2008	12883,95	10.00	12 883.95	12 883.95	-	-		-
2158	2158	2004AM42	Oui	DEFRIBILATEUR/VAUROUX	ACQUIS PAR L	31/12/2008	1647,75	10.00	1 647.75	1 647.75	-	-		-
2158	2158	2004AM64	Oui	PANNEAU PATEAUGEORE	ACQUIS PAR L	31/12/2008	548,96	10.00	548.96	548.96	-	-		-
2158	2158	2013P002	Oui	MOB-MOBILIER URBAIN PARC	AMORTIS INDI	16/05/2013	02/03/1910	20.00	12 460.62	3 714.00	649.00	-		8 097.62
2158	2158	2013P002-1	Oui	MOB-MOBILIER URBAIN PARC	AMORTIS INDI	19/06/2013	00/01/1900	20.00	347.22	-	-	-		347.22
2158	2158	2013P003	Oui	POSE MOBILIER URBAIN	AMORTIS INDI	02/07/2013	10/06/1900	20.00	546.55	162.00	27.00	-		357.55
2158	2158	2014P002	Oui	POSE MOBILIER URBAIN	AMORTIS INDI	16/06/2014	03/07/1900	20.00	748.12	185.00	37.00	-		526.12
2158	2158	2015P003	Oui	EQUIP PARC MOBILIER URBAINS	AMORTIS INDI	08/06/2015	13/03/1902	25.00	16 065.60	803.00	803.00	-		14 459.60
2158	2158	2016P002	Oui	FOURNITURE ET POSE 2 BANCS TYPE RIVA	AMORTIS INDI	11/04/2016	14/11/1901	10.00	2 284.80	684.00	228.00	-		1 372.80
2158	2158	2017P001BA	Oui	ESCALIER ET VENTILLATION	NON AMORTIS	04/04/2017		-	4 320.00	-	-	-		4 320.00
2158	2158	2017P002BA	Oui	PEDILUVE	NON AMORTIS	30/08/2017		-	5 464.78	-	-	-		5 464.78
2158	2158	2017P003BA	Oui	MISE EN SECURITE ECCES FILTRE	NON AMORTIS	30/08/2017		-	10 434.76	-	-	-		10 434.76
2158	2158	2018PA007BA	Oui	INSTALLATION DE CLAPETS ANTI RETOUR	AMORTIS INDI	27/06/2018		8.00	1 109.42	-	138.00	-		971.42
2158	2158	2018P001BA	Oui	DIFFUSEUR SONORE	ACQUIS PAR L	10/09/2018		15.00	1 131.00	-	150.00	-		981.00
2158	2158	2018P003BA	Oui	FOURNITURE ET POSE CALBOTTIS	ACQUIS PAR L	19/11/2018		8.00	10 455.00	-	2 612.00	-		7 843.00
2158	2158	2019P001PISC	Oui	VERROUILLAGE ELECTROMAGNETIQUE SUR PORTES DES VESTIAIRES (20	AMORTIS INDI	08/02/2019		8.00	1 280.10	-	-	-		1 280.10
2158	2158	2019P002 PISC	Oui	FOURNITURE ET POSE D'UN DIPOSITIF DE MAINTIEN SUR PORTE BATT	AMORTIS INDI	08/02/2019		8.00	1 097.40	-	-	-		1 097.40
2158	2158	2019P003 PARC	Oui	TRAVAUX LOCAL DOUBELLE ET DEPOSE DES ABRIS VELOS	AMORTIS INDI	15/02/2019		10.00	6 370.20	-	637.00	-		5 733.20
2158	2158	2019P005 PISC	Oui	INSTALLATIONS VANNES MOTORISEES	AMORTIS INDI	15/04/2019		8.00	3 315.00	-	414.00	-		2 901.00
2158	2158	2019P010PISC	Oui	STRIPAGE DANS LE BACS TAMPON SPORTIF	AMORTIS INDI	26/08/2019		10.00	2 956.38	-	295.00	-		2 661.38
2158	2158	2020P001PARC	Oui	FAC. F201900113 DU 19/12/2019 AMENAGEMENT SUITE INONDATION		23/01/2020			4 732.80	-	-	-		4 732.80
2158	2158	2020P002PISC	Oui	FAC. 40034847 DU 29/01/2020 ENROULEUR		27/02/2020			1 956.02	-	-	-		1 956.02
2158	2158	2020P004PISC	Oui	FAC. 8700543874 DU 18/02/2020 REHABILITATION DES PORTES		25/03/2020			8 742.30	-	-	-		8 742.30
2158	2158	2020P005PISC	Oui	FAC. 8700563131 DU 18/06/2020 REMPLACEMENT ECLAIRAGE DES DOUCHES		16/07/2020			1 168.70	-	-	-		1 168.70
2158	2158	9.00062E+13	OUI	MISE EN SECURITE DE FILTRES		28/02/2018			10 434.74	-	-	-		10 434.74
2158	2158	9.00062E+13	Oui	REMPLACEMENT POMPE A FILTRATION		10/07/2020			1 295.64	-	-	-		1 295.64
Sous-total	2158			<i>Autres installations matériels et outillages techniques</i>					133 311.91	30 142.76	5 990.00	36 132.76	28 158	97 179.15
2183	21838	2005O238L	Oui	BORNES POUR TEL PORTABLES	ACQUIS PAR L	31/12/2008		3.00	949.77	949.77	-	-		-
2183	21838	2019P011PISC	Oui	LECTEUR + FMI	AMORTIS INDI	19/12/2019		3.00	8 121.77	-	2 707.00	-		5 414.77
2183	21838	2019P013PISC	Oui	PERIPHERIQUE POUR POSTE DE CAISSE	AMORTIS INDI	18/12/2019		3.00	6 776.95	-	2 258.00	-		4 518.95
Sous-total	2183			<i>Autre matériel informatique (non scolaire)</i>					15 848.49	949.77	4 965.00	5 914.77	28 183	9 933.72
2184	21848	2001M233	Oui	MOBILIER SALLE POLYVALENTE	ACQUIS PAR L	31/12/2008		10.00	499.18	499.18	-	-		-
2184	21848	2002M52	Oui	COFFRE FORT VULGAIN	ACQUIS PAR L	31/12/2008		20.00	499.00	264.00	24.00	-		211.00
2184	21848	2018P004BA	Oui	TABLE EXAMEN	ACQUIS PAR L	18/12/2018		10.00	499.24	-	98.00	-		401.24
Sous-total	2184			<i>Autres matériels de bureau et mobiliers (non scolaires)</i>					1 497.42	763.18	122.00	885.18	28 184	612.24
2188	2188	2001AM234	Oui	MATERIEL DIVERS	ACQUIS PAR L	31/12/2008		10.00	2 111.90	2 111.90	-	-		-

CHARTRES METROPOLE

Direction Finances et Commande Publique

Décision n°D-A-2021-0010

DECISION

Intégration du contrat de prêt 0025375 P conclu par le Syndicat Intercommunal du Parc et de la Piscine des Vauroux (SIPPV) avec le Crédit Foncier - Avenant de transfert à conclure avec Chartres Métropole

LE PRESIDENT DE CHARTRES METROPOLE,

- Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant une partie de ses attributions au Président de Chartres métropole pour approuver et signer tous les avenants de transfert aux différents contrats publics ou privés, quels que soient leurs natures ou leurs montants, soumis ou non à la réglementation applicable en matière de marchés publics,
- Vu la délibération n°CC2020/141 du 17 décembre 2020 reconnaissant d'intérêt communautaire l'équipement "Piscine et Parc des Vauroux" ;
- Considérant le contrat de prêt n°0025375 P, signé le 12 décembre 2013 par le Syndicat Intercommunal du Parc et de la Piscine des Vauroux (SIPPV) auprès du Crédit Foncier ;
- Considérant que cet emprunt est rattaché à l'équipement reconnu d'intérêt communautaire, il convient de le transférer à la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole et plus précisément sur le Budget Annexe Complexe Aquatique et Patinoire.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver, d'autoriser, de signer les actes liés au transfert du contrat de prêt n°0025375P du Syndicat intercommunal du Parc et de la Piscine des Vauroux avec le Crédit Foncier concernant l'équipement « Piscine et Parc des Vauroux » reconnu d'intérêt communautaire. Le montant du prêt initial était de 4 200 000 €. La durée du prêt est de 15 ans. Au 1^{er} janvier 2021 le capital restant du était 2 240 000 €. D'autoriser le paiement des échéances à venir (annuités et intérêts) sur le Budget annexe Complexe Aquatique et Patinoire de l'agglomération Chartres Métropole ;

ARTICLE 2 : Les chapitres 16 et 66 du budget annexe du Complexe Aquatique et Patinoire de l'agglomération Chartres Métropole permettent d'honorer les paiements de l'exercice. Les données relatives à l'emprunt visé et principalement le nom de la banque, le capital restant dû, les montants des intérêts et du capital à payer sur les exercices à compter de 2021 et pour les années suivantes viennent enrichir les annexes budgétaires de la collectivité Chartres Métropole.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations du Conseil Communautaire et fera l'objet d'une communication sous forme d'un relevé de décisions diffusé au Conseil.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative ».

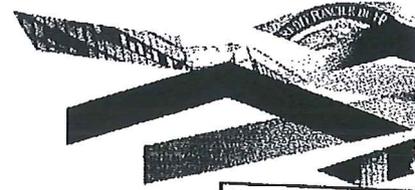
Date d'envoi en préfecture : 20/01/2021
Date de retour préfecture : 20/01/2021
Identifiant de télétransmission : 028-200033181-20210114-
lmc151462-DE-1-1

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président délégué,

Franck MASSELUS



CRÉDIT FONCIER



Mairie de MAINVILLIERS
3 - DEC. 2013
ARRIVÉE

DIRECTION DES OPERATIONS CORPORATES
Middle Office Crédits Long Terme

Dossier n° 0 025 375 P

Entre les parties ci-après nommées, il est, par les présentes, établi les conditions du prêt dont les caractéristiques sont ci-après énoncées :

Le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 Euros, ayant son siège à PARIS, 19 rue des Capucines et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 542 029 848 RCS PARIS représenté par Monsieur Patrick BARBAUD, Responsable Missions Juridiques Middle Office Crédits Long terme, dûment habilité à l'effet des présentes,
Désigné ci-après « Le Prêteur »

Et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PARC ET DE LA PISCINE DES VAUROUX, ayant son siège à MAINVILLIERS (Eure-et-Loir), Hôtel de Ville, représenté par Monsieur Jean-Jacques CHATEL, Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité syndical en date du
Désigné ci-après « L'Emprunteur »

CARACTERISTIQUES DU PRET

Montant : 4.200.000 €		Frais de dossier : 6.300 €	
Durée	Taux du prêt	Echéances	Taux Effectif Global
15 ans	3,18 %	Périodicité : trimestrielle 1ère échéance : 3 mois suivant le mois du point de départ du prêt déterminé ci-dessous.	Taux effectif global (1) : 3,25 % Taux de la période trimestrielle (1) : 0,81 %
Point de départ du prêt : le jour du versement des fonds.			
Amortissement :			
<ul style="list-style-type: none"> - Amortissement constant du capital. La somme nécessaire à cet amortissement, comprise dans chaque échéance, sera d'un montant identique pendant toute la durée du prêt. - Sans différé d'amortissement. 			
Délai de versement des fonds : le 10 décembre 2013 au plus tard. <i>voir mail du 06/12/13 de JM. Daubier</i>			
Le présent contrat devra être signé par l'Emprunteur le 9 décembre 2013 au plus tard.			

Motif de l'emprunt : financement des investissements prévus au budget (rénovation de la piscine).

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Lieu de paiement : par procédure de débit d'office auprès du Comptable domiciliataire de l'Emprunteur.
La validité du présent contrat est subordonnée à la production, soit :
- d'une délibération régulière et exécutoire de l'organe délibérant ayant décidé de recourir à l'emprunt,
- d'une décision régulière et exécutoire de l'organe exécutif décidant de recourir à l'emprunt, accompagnée de la délibération exécutoire de l'organe délibérant ayant délégué à l'organe exécutif le pouvoir de décision en matière d'emprunt.
- Et à la justification de l'inscription du présent emprunt pour la totalité de son montant, au budget 2013.

(1) Cf. article 12.

Article 1er - PRET

La Caisse d'Epargne Loire Centre, interlocuteur commercial de l'Emprunteur pour le Réseau Caisse d'Epargne - Crédit Foncier, a transmis à l'Emprunteur, qui l'a retenue, une offre faisant l'objet du présent contrat.

Le Crédit Foncier de France consent un prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont indiquées en page 1 du présent contrat.

L'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour une finalité autre que celle décrite en page 1 ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Crédit Foncier de France.

Article 2 - DUREE et POINT de DEPART

Ce prêt aura la durée visée en page 1 des présentes. Le point de départ de ladite durée est fixé en page 1 des présentes.

Article 3 - REMBOURSEMENT**3-1- Conditions de remboursement**

L'Emprunteur se libérera de sa dette selon la périodicité précisée en première page, chaque échéance comprenant, outre la somme nécessaire à l'amortissement du capital calculé selon les modalités déterminées en page 1 des présentes, les intérêts au taux ci-dessus mentionné.

Les intérêts seront décomptés, selon la périodicité du prêt, sur la base du nombre exact de jours de chaque mois en cause rapporté à une année de 360 jours.

3-2- Modalités de remboursement

Les intérêts qui commenceront à courir du jour de l'envoi des fonds et les échéances ci-dessus stipulées seront payables à terme échu selon la périodicité prévue en page 1 du présent contrat et pour la première fois à la date également déterminée par la page 1 des présentes.

3-3- Frais de dossier

Il est convenu que les frais de dossier dont le montant est fixé en page 1, seront facturés à l'Emprunteur puis réglés par celui-ci dans les dix (10) jours suivant la remise au Crédit Foncier de France, du présent contrat paraphé et signé par l'Emprunteur, selon les modalités prévues aux « dispositions particulières » en page 1, en une seule fois.

Article 4 - LIEU DE PAIEMENT

Les paiements et remboursements sont effectués au lieu précisé en page 1 des présentes.

Article 5 - VERSEMENT DES FONDS

L'Emprunteur s'engage à retirer la totalité de la somme prêtée dans le délai fixé page 1 des présentes.

Les fonds seront versés en une seule fois à l'époque indiquée par l'Emprunteur à la condition toutefois d'aviser le Crédit Foncier de France trois jours ouvrés à l'avance.

Les fonds seront mis à la disposition de l'Emprunteur par procédure de crédit d'office auprès de son comptable domiciliataire.

Si, toutefois, cette procédure ne pouvait s'appliquer, les fonds seront mis à la disposition de l'Emprunteur par virement.

En cas de non mobilisation de la totalité du prêt dans un délai de 1 jour ouvré précédent la date limite de versement de fonds, les sommes non mobilisées seront versées automatiquement sur le compte de l'Emprunteur par procédure de crédit d'office auprès de son comptable domiciliataire. Si, toutefois, cette procédure ne pouvait s'appliquer, les fonds seront mis à la disposition de l'Emprunteur par virement.



Article 6 - INTERETS DE RETARD

Toute somme devenue exigible et non payée produira de plein droit et sans mise en demeure préalable des pénalités, au taux du prêt mentionné en page 1 des présentes, affecté d'une majoration de cinq points.

Article 7 - REMBOURSEMENT ANTICIPE

7-1- Conditions de remboursement anticipé

L'Emprunteur aura la faculté, à chaque date d'échéance du prêt, de se libérer par anticipation, en tout ou par fractions, sous la condition expresse de prévenir le Crédit Foncier de France par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant la somme qu'il désire affecter à ce remboursement ainsi que la date de ce dernier.

Cette lettre devra parvenir au siège du Crédit Foncier de France au plus tôt 3 mois avant la date du remboursement indiquée par l'Emprunteur dans la lettre susvisée, et au plus tard 2 mois avant ladite date. A défaut, le remboursement anticipé sera refusé et tout versement de fonds affecté à ce dernier fera l'objet d'une restitution à l'Emprunteur.

Les intérêts dus par l'Emprunteur cesseront de courir sur le capital remboursé à compter du jour de l'encaissement des fonds, et au plus tôt, à l'expiration du délai sus-indiqué.

Chaque remboursement anticipé partiel donnera lieu à une réduction proportionnelle du montant des intérêts et de la somme destinée à l'amortissement.

7-2- Indemnité

Une indemnité actuarielle est due par l'Emprunteur dans le cas où le taux de réemploi du capital remboursé est inférieur au taux du présent prêt. Elle est égale à la différence, entre :

- d'une part, la somme des charges initialement prévues sur la durée restant à courir, actualisées au taux de réemploi à la date du remboursement ;
- et, d'autre part, le capital restant dû à la date du remboursement anticipé.

Le taux de réemploi applicable sera le taux de rendement actuariel de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor ou Emprunt d'Etat) dont la durée résiduelle est la plus proche et inférieure à la durée de vie moyenne résiduelle du prêt.

La durée de vie moyenne résiduelle est égale à la somme des charges initialement prévues sur la durée restant à courir, pondérées par le nombre de périodes les séparant de la date de remboursement anticipé, divisée par la somme des charges initialement prévues sur la durée restant à courir. On entend par "période" la durée séparant deux échéances consécutives (trimestre, semestre, année selon la périodicité du prêt).

Le taux est celui établi par IXIS-CIB (pages REUTER, IXISOAT1 et IXISOAT2) lors de la fermeture des marchés.

La valeur du taux de réemploi sera celle connue cinq jours ouvrés suivant la réception, par le Crédit Foncier de France, de la notification de remboursement anticipé.

L'indemnité devra être versée au Crédit Foncier de France au jour dudit remboursement.

Article 8 - OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

L'EMPRUNTEUR est tenu de l'exécution des obligations suivantes :

- produire au Crédit Foncier de France, une délibération régulière et exécutoire préalablement à la signature des présentes, de l'organe délibérant décidant de recourir à l'emprunt et justifier de la transmission des présentes et de ladite délibération visée en première page au Représentant de l'Etat,
- produire au Crédit Foncier de France un original des présentes, signé et paraphé par son représentant habilité

- informer sans délai le Crédit Foncier de France de tout recours notifié dans le délai de 2 mois à compter de la réception par le Représentant de l'Etat de la délibération visée ci-dessus ou du présent contrat.

L'Emprunteur déclare et garantit que les documents comptables fournis au Crédit Foncier de France ne sont pas, à la date de signature des présentes, contestés par le Représentant de l'Etat ou toute autre autorité compétente.

Par ailleurs, aussi longtemps qu'un montant serait dû en vertu du présent contrat, l'Emprunteur se conformera aux obligations exposées ci-dessous :

- l'Emprunteur fournira chaque année au Crédit Foncier de France dans les meilleurs délais après le vote de l'Assemblée délibérante, ses comptes et ses budgets primitifs ainsi que leurs annexes, le dernier imprimé fiscal et tout autre document ou information financière que le Crédit Foncier de France pourrait être amené à lui demander.
- l'Emprunteur s'engage à informer le Crédit Foncier de France sans délai d'une éventuelle contestation par le Représentant de l'Etat d'un budget ou des comptes.
- L'Emprunteur s'engage à informer le Crédit Foncier de France sans délai en cas de modification de ses statuts (le cas échéant).

Enfin, l'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur de la survenance de tout cas d'exigibilité anticipée.

Article 9 - EXIGIBILITE

9-1- Cas d'exigibilité

Les sommes empruntées deviendront exigibles sans mise en demeure préalable en totalité ou en partie dans les cas suivants :

- défaut de paiement de tout ou partie des intérêts ou des échéances telles que fixées en page 1 des présentes et de toutes sommes avancées par le Crédit Foncier de France dès qu'elles sont exigibles,
- inexécution d'un seul des engagements pris au présent contrat,
- création d'une taxe ou d'un impôt quelconque venant diminuer l'échéance telle que fixée en page 1 des présentes ayant servi de base au calcul de l'amortissement,
- annulation de la décision de l'organe exécutif ou de la délibération de l'Organe délibérant décidant de contracter le prêt et habilitant l'organe exécutif ou son représentant à signer le présent contrat,
- modification substantielle du statut de l'Emprunteur,
- dissolution de l'Emprunteur.

9-2- Sanctions

Le Crédit Foncier de France pourra exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues par l'Emprunteur. Les sommes exigibles produiront des intérêts de retard conformément aux stipulations de l'article 6 des présentes.

Par ailleurs, dès lors que l'exigibilité anticipée aura été prononcée, l'Emprunteur devra verser à l'Etablissement Prêteur, l'indemnité prévue à l'article 7 des présentes en cas de remboursement anticipé.

ARTICLE 10 - JOUR OUVRE

Le terme "jour ouvré" utilisé dans le présent Contrat s'entend comme un jour TARGET.

Par jour TARGET, il faut entendre tout jour entier où fonctionne le système TARGET (Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer) ou tout autre système de paiement qui s'y substituerait.

Article 11 - FRAIS

L'Emprunteur s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes, présents ou futurs, y compris ceux pouvant grever les produits de l'emprunt.

Les frais de gestion occasionnés par des modifications ou prestations spécifiques demandées par l'Emprunteur seront supportés par ce dernier.

Article 12 - TAUX EFFECTIF GLOBAL

Conformément à l'article L313-1 du Code de la Consommation et aux articles L313-4 et L313-5 du code monétaire et financier, le Taux effectif global comprend, outre les intérêts, les frais, commissions ou rémunérations de toutes natures, directs ou indirects, y compris ceux qui sont payés ou dus à des intermédiaires intervenus de quelque manière que ce soit dans l'octroi du prêt, même si ces frais, commissions ou rémunérations correspondent à des débours réels.

Conformément au paragraphe II de l'article R313-1 du Code de la Consommation, le Taux effectif global est un taux annuel, proportionnel aux taux de période, à terme échu et exprimé pour cent unités monétaires. Le taux de période se calcule actuariellement à partir d'une période unitaire correspondant à la périodicité des versements effectués par l'Emprunteur. Il assure selon la méthode des intérêts composés, l'égalité entre d'une part, les sommes prêtées et d'autre part, tous les versements dus par l'Emprunteur au titre du Prêt en capital, intérêts et frais divers, ces éléments étant le cas échéant estimés.

Le taux de période et la durée de période unitaire sont indiqués à la page 1.

Article 13 - INFORMATION DE L'EMPRUNTEUR

La ou les créances du Crédit Foncier de France résultant du présent prêt pourront faire l'objet d'une cession dans le cadre de la procédure instituée par la loi n° 88.1201 du 23 décembre 1988 modifiée, relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

En outre, le Prêteur pourra céder ou transférer ses droits et/ou ses obligations découlant des présentes à une société de crédit foncier régies par les dispositions des articles L 515-13 à L 515-33 du Code Monétaire et Financier.

La gestion et le recouvrement continueront d'être assurés par le Crédit Foncier de France.

En cas de changement de l'entité juridique chargée de gérer ou de procéder au recouvrement des prêts, l'Emprunteur en sera informé par simple lettre.

La ou les créances de la société de crédit foncier pourront également faire l'objet d'une cession à un fonds commun de créances dans le cadre de l'article L 214-43 et suivants du Code Monétaire et Financier (loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 visée ci-dessus).

Article 14 - DELAIS DE REGULARISATION

Dans le cas où le présent contrat n'aurait pas été régularisé dans le délai fixé en page 1 des présentes et adressé au Crédit Foncier de France dans les 5 jours de sa signature par l'Emprunteur, le présent acte pourra être considéré comme nul et non avenu par la seule échéance de ces termes.

Fait en autant d'originaux que de parties.

Approuvé : A Charenton
Le 2 décembre 2013


P. BARBAUD

Pour le Crédit
Foncier de France

et à Mainvilliers
le 12 DEC. 2013
le Président,


Jean-Jacques
Pour l'Emprunteur
Nom et qualité du signataire (Nom, date et signature)



Commentaires :

Crédit Foncier de France - CFF

4 quai de Bercy

94224 - CHARENTON LE PONT CEDEX
FRANCE

Tableau d'amortissement par date de flux

Instrument	Prêts
Entité de Gestion	CFFINT - Crédit Foncier - CFF
Dossier	0025375P - SIPPV d'un montant de 4 200 000.00 EUR du 12/12/2013 au 16/12/2028 Ref. Synchro : Z700823
Client	CB0900757383 - SICOM PARC ET PISCINE DES VAUROUX SIPPV
Ligne	000 - AMORTISSEMENT d'un montant de 4 200 000.00 EUR du 12/12/2013 au 16/12/2028 Ref. Synchro : D701015
Produit	52H09042 - TAUX FIXE 15/30 -TFX022
Enveloppe	001 - TAUX FIXE d'un montant de 4 200 000.00 EUR du 12/12/2013 au 16/12/2028 Ref. Synchro : C701040

Date	Déblocage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux
16/12/2013	4 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200 000,00	0,00000000
27/12/2013	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	6 300,00	4 200 000,00	0,00000000
16/03/2014	0,00	70 000,00	33 390,00	0,00	0,00	0,00	103 390,00	4 130 000,00	3,18000000
16/06/2014	0,00	70 000,00	33 563,13	0,00	0,00	0,00	103 563,13	4 060 000,00	3,18000000
16/09/2014	0,00	70 000,00	32 994,27	0,00	0,00	0,00	102 994,27	3 990 000,00	3,18000000
16/12/2014	0,00	70 000,00	32 072,95	0,00	0,00	0,00	102 072,95	3 920 000,00	3,18000000
16/03/2015	0,00	70 000,00	31 164,00	0,00	0,00	0,00	101 164,00	3 850 000,00	3,18000000
16/06/2015	0,00	70 000,00	31 287,67	0,00	0,00	0,00	101 287,67	3 780 000,00	3,18000000
16/09/2015	0,00	70 000,00	30 718,80	0,00	0,00	0,00	100 718,80	3 710 000,00	3,18000000
16/12/2015	0,00	70 000,00	29 822,22	0,00	0,00	0,00	99 822,22	3 640 000,00	3,18000000
16/03/2016	0,00	70 000,00	29 259,53	0,00	0,00	0,00	99 259,53	3 570 000,00	3,18000000
16/06/2016	0,00	70 000,00	29 012,20	0,00	0,00	0,00	99 012,20	3 500 000,00	3,18000000
16/09/2016	0,00	70 000,00	28 443,33	0,00	0,00	0,00	98 443,33	3 430 000,00	3,18000000
16/12/2016	0,00	70 000,00	27 571,48	0,00	0,00	0,00	97 571,48	3 360 000,00	3,18000000
16/03/2017	0,00	70 000,00	26 712,00	0,00	0,00	0,00	96 712,00	3 290 000,00	3,18000000
16/06/2017	0,00	70 000,00	26 736,73	0,00	0,00	0,00	96 736,73	3 220 000,00	3,18000000
16/09/2017	0,00	70 000,00	26 167,87	0,00	0,00	0,00	96 167,87	3 150 000,00	3,18000000
16/12/2017	0,00	70 000,00	25 320,75	0,00	0,00	0,00	95 320,75	3 080 000,00	3,18000000

Commentaires :

Crédit Foncier de France - CFF

4 quai de Bercy

94224 - CHARENTON LE PONT CEDEX
FRANCE

Tableau d'amortissement par date de flux

Date	Déblocage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux
16/03/2018	0,00	70 000,00	24 486,00	0,00	0,00	0,00	94 486,00	3 010 000,00	3,180000000
16/06/2018	0,00	70 000,00	24 461,27	0,00	0,00	0,00	94 461,27	2 940 000,00	3,180000000
16/09/2018	0,00	70 000,00	23 892,40	0,00	0,00	0,00	93 892,40	2 870 000,00	3,180000000
16/12/2018	0,00	70 000,00	23 070,02	0,00	0,00	0,00	93 070,02	2 800 000,00	3,180000000
16/03/2019	0,00	70 000,00	22 260,00	0,00	0,00	0,00	92 260,00	2 730 000,00	3,180000000
16/06/2019	0,00	70 000,00	22 185,80	0,00	0,00	0,00	92 185,80	2 660 000,00	3,180000000
16/09/2019	0,00	70 000,00	21 616,93	0,00	0,00	0,00	91 616,93	2 590 000,00	3,180000000
16/12/2019	0,00	70 000,00	20 819,28	0,00	0,00	0,00	90 819,28	2 520 000,00	3,180000000
16/03/2020	0,00	70 000,00	20 256,60	0,00	0,00	0,00	90 256,60	2 450 000,00	3,180000000
16/06/2020	0,00	70 000,00	19 910,33	0,00	0,00	0,00	89 910,33	2 380 000,00	3,180000000
16/09/2020	0,00	70 000,00	19 341,47	0,00	0,00	0,00	89 341,47	2 310 000,00	3,180000000
16/12/2020	0,00	70 000,00	18 568,55	0,00	0,00	0,00	88 568,55	2 240 000,00	3,180000000
16/03/2021	0,00	70 000,00	17 808,00	0,00	0,00	0,00	87 808,00	2 170 000,00	3,180000000
16/06/2021	0,00	70 000,00	17 634,87	0,00	0,00	0,00	87 634,87	2 100 000,00	3,180000000
16/09/2021	0,00	70 000,00	17 066,00	0,00	0,00	0,00	87 066,00	2 030 000,00	3,180000000
16/12/2021	0,00	70 000,00	16 317,82	0,00	0,00	0,00	86 317,82	1 960 000,00	3,180000000
16/03/2022	0,00	70 000,00	15 582,00	0,00	0,00	0,00	85 582,00	1 890 000,00	3,180000000
16/06/2022	0,00	70 000,00	15 359,40	0,00	0,00	0,00	85 359,40	1 820 000,00	3,180000000
16/09/2022	0,00	70 000,00	14 790,53	0,00	0,00	0,00	84 790,53	1 750 000,00	3,180000000
16/12/2022	0,00	70 000,00	14 067,08	0,00	0,00	0,00	84 067,08	1 680 000,00	3,180000000
16/03/2023	0,00	70 000,00	13 356,00	0,00	0,00	0,00	83 356,00	1 610 000,00	3,180000000
16/06/2023	0,00	70 000,00	13 083,93	0,00	0,00	0,00	83 083,93	1 540 000,00	3,180000000
16/09/2023	0,00	70 000,00	12 515,07	0,00	0,00	0,00	82 515,07	1 470 000,00	3,180000000
16/12/2023	0,00	70 000,00	11 816,35	0,00	0,00	0,00	81 816,35	1 400 000,00	3,180000000
16/03/2024	0,00	70 000,00	11 253,67	0,00	0,00	0,00	81 253,67	1 330 000,00	3,180000000
16/06/2024	0,00	70 000,00	10 808,47	0,00	0,00	0,00	80 808,47	1 260 000,00	3,180000000
16/09/2024	0,00	70 000,00	10 239,60	0,00	0,00	0,00	80 239,60	1 190 000,00	3,180000000
16/12/2024	0,00	70 000,00	9 565,62	0,00	0,00	0,00	79 565,62	1 120 000,00	3,180000000
16/03/2025	0,00	70 000,00	8 904,00	0,00	0,00	0,00	78 904,00	1 050 000,00	3,180000000

Commentaires :

Crédit Foncier de France - CFF

4 quai de Bercy

94224 - CHARENTON LE PONT CEDEX
FRANCE

Tableau d'amortissement par date de flux

Date	Déblocage	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux
16/06/2025	0,00	70 000,00	8 533,00	0,00	0,00	0,00	78 533,00	980 000,00	3,180000000
16/09/2025	0,00	70 000,00	7 964,13	0,00	0,00	0,00	77 964,13	910 000,00	3,180000000
16/12/2025	0,00	70 000,00	7 314,88	0,00	0,00	0,00	77 314,88	840 000,00	3,180000000
16/03/2026	0,00	70 000,00	6 678,00	0,00	0,00	0,00	76 678,00	770 000,00	3,180000000
16/06/2026	0,00	70 000,00	6 257,53	0,00	0,00	0,00	76 257,53	700 000,00	3,180000000
16/09/2026	0,00	70 000,00	5 688,67	0,00	0,00	0,00	75 688,67	630 000,00	3,180000000
16/12/2026	0,00	70 000,00	5 064,15	0,00	0,00	0,00	75 064,15	560 000,00	3,180000000
16/03/2027	0,00	70 000,00	4 452,00	0,00	0,00	0,00	74 452,00	490 000,00	3,180000000
16/06/2027	0,00	70 000,00	3 982,07	0,00	0,00	0,00	73 982,07	420 000,00	3,180000000
16/09/2027	0,00	70 000,00	3 413,20	0,00	0,00	0,00	73 413,20	350 000,00	3,180000000
16/12/2027	0,00	70 000,00	2 813,42	0,00	0,00	0,00	72 813,42	280 000,00	3,180000000
16/03/2028	0,00	70 000,00	2 250,73	0,00	0,00	0,00	72 250,73	210 000,00	3,180000000
16/06/2028	0,00	70 000,00	1 706,60	0,00	0,00	0,00	71 706,60	140 000,00	3,180000000
16/09/2028	0,00	70 000,00	1 137,73	0,00	0,00	0,00	71 137,73	70 000,00	3,180000000
16/12/2028	0,00	70 000,00	562,68	0,00	0,00	0,00	70 562,68	0,00	3,180000000
Total	4 200 000,00	4 200 000,00	1 033 092,78	0,00	6 300,00	0,00	5 239 392,78		

4 - Impact final de l'Evaluation

	CONTRIBUTION DES COMMUNES DGF - MOYENNE SUR 3 ANS	Retraitement proposé en -		EVALUATION FINALE
		LE PERSONNEL NON TRANSFERE - MOYENNE SUR 3 ANS	INDEMNITES ET CHARGES DES ELUS - MOYENNE SUR 3 ANS	
LUCE	610 920.79	6 153.69	8 513.19	596 253.92
MAINVILLIERS	438 306.28	14 684.61	6 120.75	417 500.93
<i>TOTAL</i>				1 013 754.84

Attribution de Compensation (AC) Avant la CLECT (*)	<i>projet d'AC apres la CLECT et des délibérations des 66 communes</i>
3 860 534.67	<i>3 264 280.75</i>
492 181.67	<i>74 680.74</i>
4 352 716.34	3 338 961.50 - 1 013 754.84

(*) selon CC du 17/12/2020

028013

TRES. CHARTRES METROPOLE

40100 SIPPV

ORIGINE DU DOCUMENT : claudine.boucher

Exercice : 2020

Budget collectivité : 40100

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. CHARTRES METROPOLE

N° CODIQUE 028013

Date d'édition : 24/06/2021

IDENTIFIANT BUDGET 40100

N° de SIRET 20000806800021

SIPPV
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M JEAN-PAUL MANZANO
028013 TRES. CHARTRES METROPOLE

MME ISABELLE REGNIER
028013 TRES. CHARTRES METROPOLE

M CHRISTIAN VALERIAUD
028013 TRES. CHARTRES METROPOLE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 02/10/2020 AU 24/06/2021

DU 01/08/2020 AU 01/10/2020

DU 01/01/2020 AU 31/07/2020

N° CODIQUE 028013
 TRES. CHARTRES METROPOLE
 Date d'édition : 24/06/2021

Population : 27131
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature
 Exercice 2020

SOMMAIRE

		PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale		3
1 Bilan synthétique	Etat I-1	4
2 Bilan	Etat I-2	5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3	13
4 Compte de résultat	Etat I-4	14
5 Annexe		18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire		21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1	22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2	23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3	26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4	30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs		35
1 Balance des comptes	Etat III-1	36
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2	53
4EME PARTIE : Page des signatures		54

SITUATION PATRIMONIALE

40100 - SIPPV
BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	15,87	Dotations	119,73
Terrains	3 669,38	Fonds globalisés	115,75
Constructions	5 372,69	Réserves	3 245,75
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	165,05	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	210,09
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-80,91
Autres immobilisations corporelles	123,29	Subventions transférables	512,48
Total immobilisations corporelles (nettes)	9 330,42	Subventions non transférables	3 600,00
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 346,29	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	7 722,88
Créances	155,48	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	2 243,59
Disponibilités	676,70	Fournisseurs	150,87
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	61,12
TOTAL ACTIF CIRCULANT	832,18	Total dettes à court terme	211,99
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	2 455,58
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	10 178,46	TOTAL PASSIF	10 178,46

40100 - SIPPV

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	23 006,76	7 137,00	15 869,76	14 276,76
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	3 793 185,19	123 803,00	3 669 382,19	3 687 056,19
	Constructions en toute propriété	6 316 881,39	944 188,00	5 372 693,39	-312 396,80
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	190 136,14	25 087,00	165 049,14	145 972,39
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	201 754,78	78 462,62	123 292,16	74 019,76
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER	10 524 964,26	1 178 677,62	9 346 286,64	3 608 928,30

40100 - SIPPV
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	10 524 964,26	1 178 677,62	9 346 286,64	3 608 928,30
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	10 524 964,26	1 178 677,62	9 346 286,64	3 608 928,30

40100 - SIPPV

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	500,00		500,00	6 560,00
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	154 805,22		154 805,22	
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	175,08		175,08	175,08
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	676 697,28		676 697,28	700 892,06
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	832 177,58		832 177,58	707 627,14

40100 - SIPPV

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	11 357 141,84	1 178 677,62	10 178 464,22	4 316 555,44

40100 - SIPPV

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations	119 727,03	119 727,03
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	3 245 747,73	573 646,45
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	210 086,70	44 178,51
	Résultat de l'exercice	-80 913,23	97 859,00
	Subventions transférables	512 480,57	3 536 163,00
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés	115 752,55	87 953,45
	Subventions non transférables	3 599 999,00	
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	7 722 880,35	4 459 527,44

40100 - SIPPV

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

40100 - SIPPV

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	2 242 968,00	-276 623,90
	Emprunts et dettes financières divers	624,99	624,99
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	150 866,88	11 494,16
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	61 124,00	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		20,00
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	2 455 583,87	-264 484,75

40100 - SIPPV

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		121 512,75
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		121 512,75
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	10 178 464,22	4 316 555,44

40100 - SIPPV
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 071,68	1 038,00
Produits des services		3,28
Autres produits	11,93	7,50
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 083,61	1 048,78
Traitements, salaires, charges sociales	-0,13	
Achats et charges externes	95,15	115,21
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	362,48	353,19
Autres charges	20,72	24,84
Charges courantes non financières	478,22	493,23
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	605,39	555,55
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	77,67	86,55
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-77,67	-86,55
RÉSULTAT COURANT	527,72	469,00
Produits exceptionnels	31,47	215,05
Charges exceptionnelles	640,10	586,19
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-608,64	-371,14
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-80,91	97,86

40100 - SIPPV

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		3 280,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	11 930,79	7 500,49
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 132 805,22	1 038 000,00
Autres attributions (péréquat, compensa)	-61 124,00	
TOTAL I	1 083 612,01	1 048 780,49
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales	-126,00	
Achats et charges externes	95 145,49	115 205,63
Impôts et taxes	5 483,00	6 862,00
Dotations amortissements des immob	362 480,00	353 189,00
Dot amort sur charges à répartir		

40100 - SIPPV

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	15 236,08	17 976,22
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	478 218,57	493 232,85
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	605 393,44	555 547,64
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	77 668,85	86 548,11
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	77 668,85	86 548,11

40100 - SIPPV

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-77 668,85	-86 548,11
A + B - RESULTAT COURANT	527 724,59	468 999,53
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	1 301,01	
Produits des cessions d'immobilisations		150 000,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	30 165,00	65 050,43
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	31 466,01	215 050,43
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	640 103,83	436 170,96
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		150 000,00
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		20,00
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	640 103,83	586 190,96

ANNEXE

EXECUTION BUDGETAIRE

40100 - SIPPV

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	999 269,18	1 383 893,22	2 383 162,40
Titres de recettes émis (b)	362 480,00	1 176 328,02	1 538 808,02
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	362 480,00	1 176 328,02	1 538 808,02
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	999 269,18	1 383 893,22	2 383 162,40
Mandats émis (f)	353 703,95	1 267 567,80	1 621 271,75
Annulations de mandats (g)		10 326,55	10 326,55
Dépenses nettes (h = f - g)	353 703,95	1 257 241,25	1 610 945,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 776,05		
(h - d) Déficit		80 913,23	72 137,18

40100 - SIPPV

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	429 186,62		8 776,05	50 082,56	488 045,23
Fonctionnement	142 037,51		-80 913,23	68 049,19	129 173,47
TOTAL I	571 224,13		-72 137,18	118 131,75	617 218,70
II - Budgets des services à caractère administratif					
40200-PISCINE DES VAUROUX					
Investissement	50 082,56			-50 082,56	
Fonctionnement	68 049,19			-68 049,19	
Sous-Total	118 131,75			-118 131,75	
TOTAL II	118 131,75			-118 131,75	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	689 355,88		-72 137,18		617 218,70

del 19-2018 disso jur au 31/12/2018

40100 - SIPPV

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	280 000,00		280 000,00
20	Immobilisations incorporelles		14 576,00	14 576,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00		15 000,00
21	Immobilisations corporelles	150 500,00	16 018,27	166 518,27
23	Immobilisations en cours	443 029,91		443 029,91
020	Dépenses imprévues - section d'investiss	50 000,00		50 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	938 529,91	30 594,27	969 124,18
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	938 529,91	30 594,27	969 124,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	30 145,00		30 145,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	30 145,00		30 145,00
TOTAL GENERAL		968 674,91	30 594,27	999 269,18

40100 - SIPPV

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
16	280 000,00	280 000,00		280 000,00	
20	14 576,00	6 576,00		6 576,00	8 000,00
204	15 000,00				15 000,00
21	166 518,27	36 982,95		36 982,95	129 535,32
23	443 029,91				443 029,91
020	50 000,00				50 000,00
SOUS-TOTAL	969 124,18	323 558,95		323 558,95	645 565,23
TOTAL	969 124,18	323 558,95		323 558,95	645 565,23
040	30 145,00	30 145,00		30 145,00	
TOTAL	30 145,00	30 145,00		30 145,00	
TOTAL GENERAL	999 269,18	353 703,95		353 703,95	645 565,23

40100 - SIPPV

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	116 954,16	9 500,00	126 454,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00		40 000,00
014	Atténuations de produits		61 200,00	61 200,00
65	Autres charges de gestion courante	30 200,00	1 621,22	31 821,22
66	Charges financières	75 130,00	2 560,00	77 690,00
67	Charges exceptionnelles	564 495,00	80 000,00	644 495,00
022	Dépenses imprévues - section de fonction	2 232,84		2 232,84
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	829 012,00	154 881,22	983 893,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	400 000,00		400 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	400 000,00		400 000,00
TOTAL GENERAL		1 229 012,00	154 881,22	1 383 893,22

40100 - SIPPV

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	126 454,16	94 694,37	6 930,45	87 763,92	38 690,24
012	40 000,00	12 864,57		12 864,57	27 135,43
014	61 200,00	61 124,00		61 124,00	76,00
65	31 821,22	15 236,08		15 236,08	16 585,14
66	77 690,00	81 044,95	3 376,10	77 668,85	21,15
67	644 495,00	640 123,83	20,00	640 103,83	4 391,17
022	2 232,84				2 232,84
TOTAL	983 893,22	905 087,80	10 326,55	894 761,25	89 131,97
042	400 000,00	362 480,00		362 480,00	37 520,00
TOTAL	400 000,00	362 480,00		362 480,00	37 520,00
TOTAL GENERAL	1 383 893,22	1 267 567,80	10 326,55	1 257 241,25	126 651,97

40100 - SIPPV

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ven	3 280,00		3 280,00
74	Dotations et participations	978 000,00	154 881,22	1 132 881,22
75	Autres produits de gestion courante	7 500,30		7 500,30
77	Produits exceptionnels			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	988 780,30	154 881,22	1 143 661,52
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	30 145,00		30 145,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	30 145,00		30 145,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	210 086,70		210 086,70
TOTAL GENERAL		1 229 012,00	154 881,22	1 383 893,22

40100 SIPPV
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	280 000,00		280 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	280 000,00		280 000,00
2031	Frais d'études	6 576,00		6 576,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	6 576,00		6 576,00
21318	Autres bâtiments publics	20 383,13		20 383,13
2158	Autres installations matériel et outilla	16 599,82		16 599,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	36 982,95		36 982,95
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	323 558,95		323 558,95
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	323 558,95		323 558,95
13912	Subvention équipement transférées au com	23 435,00		23 435,00
13931	Dotation d'équipement des territoires ru	6 710,00		6 710,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	30 145,00		30 145,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	30 145,00		30 145,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	353 703,95		353 703,95

40100 SIPPV
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
28031	Amortissements frais d'études	2 154,00		2 154,00
28051	Concessions et droits similaires	2 829,00		2 829,00
28128	Amortissements autres agencements et amé	17 674,00		17 674,00
281318	Amortissements autres bâtiments publics	314 836,00		314 836,00
28152	Installations de voirie	6 526,00		6 526,00
281538	Autres réseaux	5 989,00		5 989,00
28158	Autres installations matériel et outilla	4 609,00		4 609,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	4 965,00		4 965,00
28184	Mobilier	73,00		73,00
28188	Amortissements autres immobilisations co	2 825,00		2 825,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	362 480,00		362 480,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	362 480,00		362 480,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	362 480,00		362 480,00

40100 SIPPV
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60611	Achats non stockés de fournitures non st	54,86		54,86
60612	Achats non stockés de fournitures non st	2 246,60		2 246,60
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	10 803,79		10 803,79
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	335,59	335,59	
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	65,00		65,00
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	432,00		432,00
61521	Services extérieurs - entretien et répar	56 016,81	4 755,60	51 261,21
61558	Services extérieurs - entretien et répar	6 550,55		6 550,55
6156	Services extérieurs - maintenance	200,10		200,10
6161	Multirisques	4 799,00		4 799,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	1 839,26	1 839,26	
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	5 736,00		5 736,00
6262	Frais de télécommunications	131,81		131,81
63512	Impôts directs - taxes foncières	5 483,00		5 483,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	94 694,37	6 930,45	87 763,92
6215	Personnel extérieur au service affecté p	12 864,57		12 864,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	12 864,57		12 864,57
7489	Reversements et restitution sur autres a	61 124,00		61 124,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	61 124,00		61 124,00
651	Redevances pour concessions brevets lice	840,00		840,00
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	11 611,24		11 611,24
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	2 783,00		2 783,00
65888	Autres	1,84		1,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	15 236,08		15 236,08

40100 SIPPV
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
66111	Intérêts réglés à l'échéance	78 076,95		78 076,95
66112	Intérêts - rattachement des icne	2 968,00	3 376,10	-408,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	81 044,95	3 376,10	77 668,85
67443	Subventions exceptionnelles aux fermiers	625 103,83		625 103,83
6745	Subventions exceptionnelles - subvention	15 000,00		15 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20,00	20,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	640 123,83	20,00	640 103,83
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	905 087,80	10 326,55	894 761,25
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	362 480,00		362 480,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	362 480,00		362 480,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	362 480,00		362 480,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 267 567,80	10 326,55	1 257 241,25

40100 SIPPV
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6459	Remboursement sur charges de sécurité so	126,00		126,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	126,00		126,00
74741	Participations des Communes membres du G	1 132 805,22		1 132 805,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 132 805,22		1 132 805,22
752	Autres produits de gestion courante - re	7 500,00		7 500,00
7588	Autres produits divers de gestion couran	4 430,79		4 430,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	11 930,79		11 930,79
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	1 301,01		1 301,01
7788	Produits exceptionnels divers	20,00		20,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 321,01		1 321,01
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 146 183,02		1 146 183,02
777	Quote-part des subventions d'investissem	30 145,00		30 145,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	30 145,00		30 145,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	30 145,00		30 145,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 176 328,02		1 176 328,02

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		119 727,03						119 727,03		119 727,03
10222	FCTVA		87 953,45	27 799,10					115 752,55		115 752,55
	Sous Total compte 1022		87 953,45	27 799,10					115 752,55		115 752,55
	Sous Total compte 102		207 680,48	27 799,10					235 479,58		235 479,58
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		573 646,45	2 672 101,28					3 245 747,73		3 245 747,73
	Sous Total compte 106		573 646,45	2 672 101,28					3 245 747,73		3 245 747,73
	Sous Total compte 10		781 326,93	2 699 900,38					3 481 227,31		3 481 227,31
110	Report à nouveau solde créditeur		44 178,51	165 908,19					210 086,70		210 086,70
	Sous Total compte 11		44 178,51	165 908,19					210 086,70		210 086,70
12	Résultat exercice excéd déficit		97 859,00	97 859,00				97 859,00	97 859,00		0,00
	Sous Total compte 12		97 859,00	97 859,00				97 859,00	97 859,00		0,00
1312	Subv équipt transf - Région			471 461,57					471 461,57		471 461,57
13151	Subv équipt transf GFP rattachement		3 599 999,00	-3 599 999,00							0,00

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1315		3 599 999,00	-3 599 999,00							0,00
	Sous Total compte 131		3 599 999,00	-3 128 537,43				471 461,57			471 461,57
13251	GFP de rattachement			3 599 999,00				3 599 999,00			3 599 999,00
	Sous Total compte 1325			3 599 999,00				3 599 999,00			3 599 999,00
	Sous Total compte 132			3 599 999,00				3 599 999,00			3 599 999,00
1331	Dotation d'équipement territoires ruraux			135 000,00				135 000,00			135 000,00
	Sous Total compte 133			135 000,00				135 000,00			135 000,00
13912	Subv équipt transf - Région	49 626,00				23 435,00		73 061,00			73 061,00
	Sous Total compte 1391	49 626,00				23 435,00		73 061,00			73 061,00
13931	Dotation d'équipement territoires ruraux	14 210,00				6 710,00		20 920,00			20 920,00
	Sous Total compte 1393	14 210,00				6 710,00		20 920,00			20 920,00
	Sous Total compte 139	63 836,00				30 145,00		93 981,00			93 981,00
	Sous Total compte 13	63 836,00 3 599 999,00		606 461,57		30 145,00		93 981,00 4 206 460,57			4 112 479,57

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Emprunts en euros	280 000,00			2 800 000,00	280 000,00		560 000,00	2 800 000,00		2 240 000,00
	Sous Total compte 164	280 000,00			2 800 000,00	280 000,00		560 000,00	2 800 000,00		2 240 000,00
165	Dép et caution reçus		624,99						624,99		624,99
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		3 376,10	3 376,10	2 968,00			3 376,10	6 344,10		2 968,00
	Sous Total compte 1688		3 376,10	3 376,10	2 968,00			3 376,10	6 344,10		2 968,00
	Sous Total compte 168		3 376,10	3 376,10	2 968,00			3 376,10	6 344,10		2 968,00
	Sous Total compte 16	280 000,00	4 001,09	3 376,10	2 802 968,00	280 000,00		563 376,10	2 806 969,09		2 243 592,99
	Total classe 1	343 836,00	4 527 364,53	101 235,10	6 275 238,14	310 145,00		755 216,10	10 802 602,67	93 981,00	10 141 367,57
2031	Frais d'études	10 772,40				6 576,00		17 348,40			17 348,40
	Sous Total compte 203	10 772,40				6 576,00		17 348,40			17 348,40
2051	Concessions et droits similaires	5 658,36						5 658,36			5 658,36
	Sous Total compte 205	5 658,36						5 658,36			5 658,36
	Sous Total compte 20	16 430,76				6 576,00		23 006,76			23 006,76

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2115	Terrains bâtis	3 603 615,00						3 603 615,00		3 603 615,00	
	Sous Total compte 211	3 603 615,00						3 603 615,00		3 603 615,00	
2128	Autres agencet et aménegt terrains	189 570,19						189 570,19		189 570,19	
	Sous Total compte 212	189 570,19						189 570,19		189 570,19	
21318	Autres batiments publics	604,80		6 294 219,06		20 383,13		6 315 206,99		6 315 206,99	
	Sous Total compte 2131	604,80		6 294 219,06		20 383,13		6 315 206,99		6 315 206,99	
2135	Instal gales agencet amégts const	1 674,40						1 674,40		1 674,40	
	Sous Total compte 213	2 279,20		6 294 219,06		20 383,13		6 316 881,39		6 316 881,39	
2152	Installations de voirie	111 488,74		31 591,75				143 080,49		143 080,49	
21538	Autres réseaux	47 055,65						47 055,65		47 055,65	
	Sous Total compte 2153	47 055,65						47 055,65		47 055,65	
2158	Autres instal mat outil tech	72 066,75		44 645,34		16 599,82		133 311,91		133 311,91	
	Sous Total compte 215	230 611,14		76 237,09		16 599,82		323 448,05		323 448,05	

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	15 848,49						15 848,49		15 848,49	
2184	Mobilier	998,18		499,24				1 497,42		1 497,42	
2188	Autres immobilisations corporelles	51 096,96						51 096,96		51 096,96	
	Sous Total compte 218	67 943,63		499,24				68 442,87		68 442,87	
	Sous Total compte 21	4 094 019,16		6 370 955,39		36 982,95		10 501 957,50		10 501 957,50	
28031	Amort frais études		2 154,00				2 154,00		4 308,00		4 308,00
	Sous Total compte 2803		2 154,00				2 154,00		4 308,00		4 308,00
28051	Concessions et droits similaires						2 829,00		2 829,00		2 829,00
	Sous Total compte 2805						2 829,00		2 829,00		2 829,00
	Sous Total compte 280		2 154,00				4 983,00		7 137,00		7 137,00
28128	Amort autres agencet amégat terr		106 129,00				17 674,00		123 803,00		123 803,00
	Sous Total compte 2812		106 129,00				17 674,00		123 803,00		123 803,00
281318	Amort autres bâtiments publics		314 676,00		314 676,00		314 836,00		944 188,00		944 188,00

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28131		314 676,00		314 676,00		314 836,00		944 188,00		944 188,00
	Sous Total compte 2813		314 676,00		314 676,00		314 836,00		944 188,00		944 188,00
28152	Installations de voirie		6 880,00				6 526,00		13 406,00		13 406,00
281538	Autres réseaux		5 692,00				5 989,00		11 681,00		11 681,00
	Sous Total compte 28153		5 692,00				5 989,00		11 681,00		11 681,00
28158	Autres instal mat outil tech		31 523,76				4 609,00		36 132,76		36 132,76
	Sous Total compte 2815		44 095,76				17 124,00		61 219,76		61 219,76
28183	Mat bureau mat informatique		949,77				4 965,00		5 914,77		5 914,77
28184	Mobilier		812,18				73,00		885,18		885,18
28188	Amort autres immobilisations corporelles		32 704,91				2 825,00		35 529,91		35 529,91
	Sous Total compte 2818		34 466,86				7 863,00		42 329,86		42 329,86
	Sous Total compte 281		499 367,62		314 676,00		357 497,00		1 171 540,62		1 171 540,62
	Sous Total compte 28		501 521,62		314 676,00		362 480,00		1 178 677,62		1 178 677,62

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	4 110 449,92 501 521,62		6 370 955,39 314 676,00		43 558,95 362 480,00		10 524 964,26 1 178 677,62		10 524 964,26 1 178 677,62	
4011	Fournisseurs		4 563,71	77 444,26 223 747,43				77 444,26 228 311,14			150 866,88
	Sous Total compte 401		4 563,71	77 444,26 223 747,43				77 444,26 228 311,14			150 866,88
4041	Fournis immob			43 558,95 43 558,95				43 558,95 43 558,95			0,00
	Sous Total compte 404			43 558,95 43 558,95				43 558,95 43 558,95			0,00
408	Fournis factures non parvenues		6 930,45	6 930,45				6 930,45 6 930,45			0,00
	Sous Total compte 40		11 494,16	127 933,66 267 306,38				127 933,66 278 800,54			150 866,88
4111	Redevables - amiable	6 560,00		199,00 6 759,00				6 759,00 6 759,00			0,00
	Sous Total compte 411	6 560,00		199,00 6 759,00				6 759,00 6 759,00			0,00
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable			7 500,00 7 000,00				7 500,00 7 000,00		500,00	
	Sous Total compte 414			7 500,00 7 000,00				7 500,00 7 000,00		500,00	
	Sous Total compte 41	6 560,00		7 699,00 13 759,00				14 259,00 13 759,00		500,00	
421	Personnel - rémunérations dues			732,86 732,86				732,86 732,86			0,00

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 42			732,86	732,86			732,86	732,86		0,00
431	Sécurité sociale			443,00	443,00			443,00	443,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			8 886,96	8 886,96			8 886,96	8 886,96		0,00
	Sous Total compte 43			9 329,96	9 329,96			9 329,96	9 329,96		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			1 132 805,22	978 000,00			1 132 805,22	978 000,00	154 805,22	
	Sous Total compte 441			1 132 805,22	978 000,00			1 132 805,22	978 000,00	154 805,22	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			799,99	799,99			799,99	799,99		0,00
	Sous Total compte 442			799,99	799,99			799,99	799,99		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses				61 124,00				61 124,00		61 124,00
	Sous Total compte 4431				61 124,00				61 124,00		61 124,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			12 864,57	12 864,57			12 864,57	12 864,57		0,00
	Sous Total compte 4434			12 864,57	12 864,57			12 864,57	12 864,57		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			146 952,93	146 952,93			146 952,93	146 952,93		0,00

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4438			146 952,93	146 952,93			146 952,93	146 952,93		0,00
	Sous Total compte 443			159 817,50	220 941,50			159 817,50	220 941,50		61 124,00
	Sous Total compte 44			1 293 422,71	1 199 741,49			1 293 422,71	1 199 741,49	93 681,22	
46711	Autres comptes créditeurs			363 008,11	363 008,11			363 008,11	363 008,11		0,00
	Sous Total compte 4671			363 008,11	363 008,11			363 008,11	363 008,11		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	175,08		1 321,01	1 321,01			1 496,09	1 321,01	175,08	
	Sous Total compte 4672	175,08		1 321,01	1 321,01			1 496,09	1 321,01	175,08	
	Sous Total compte 467	175,08		364 329,12	364 329,12			364 504,20	364 329,12	175,08	
4686	Divers - charges à payer		20,00	20,00				20,00	20,00		0,00
	Sous Total compte 468		20,00	20,00				20,00	20,00		0,00
	Sous Total compte 46	175,08	20,00	364 349,12	364 329,12			364 524,20	364 349,12	175,08	
4712	Viremts réimputés			4 979,68	4 979,68			4 979,68	4 979,68		0,00
47138	Raet : autres			11 376,80	11 376,80			11 376,80	11 376,80		0,00

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4713			11 376,80	11 376,80			11 376,80	11 376,80		0,00
4718	Autres recettes à régulariser	3 381,00		419 494,33	416 113,33			419 494,33	419 494,33		0,00
	Sous Total compte 471	3 381,00		435 850,81	432 469,81			435 850,81	435 850,81		0,00
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			447 987,28	447 987,28			447 987,28	447 987,28		0,00
47218	Autres dépenses			5 483,00	5 483,00			5 483,00	5 483,00		0,00
	Sous Total compte 4721			453 470,28	453 470,28			453 470,28	453 470,28		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			125,00	125,00			125,00	125,00		0,00
	Sous Total compte 472			453 595,28	453 595,28			453 595,28	453 595,28		0,00
	Sous Total compte 47		3 381,00	889 446,09	886 065,09			889 446,09	889 446,09		0,00
	Total classe 4	6 735,08	14 895,16	2 692 913,40	2 741 263,90			2 699 648,48	2 756 159,06	155 480,30	211 990,88
515	Compte au trésor	700 892,06		1 087 709,81	1 111 904,59			1 788 601,87	1 111 904,59	676 697,28	
	Sous Total compte 51	700 892,06		1 087 709,81	1 111 904,59			1 788 601,87	1 111 904,59	676 697,28	
580	Opérations d'ordre budgétaires			392 625,00	392 625,00			392 625,00	392 625,00		0,00

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes		118 131,75	5 567 989,57	5 449 857,82			5 567 989,57	5 567 989,57		0,00
	Sous Total compte 58		118 131,75	5 960 614,57	5 842 482,82			5 960 614,57	5 960 614,57		0,00
	Total classe 5	700 892,06	118 131,75	7 048 324,38	6 954 387,41			7 749 216,44	7 072 519,16	676 697,28	
60611	Achts non stkés fournir eau-assainist					54,86		54,86		54,86	
60612	Achts non stkés fournir énergie élect					2 246,60		2 246,60		2 246,60	
	Sous Total compte 6061					2 301,46		2 301,46		2 301,46	
60631	Achts non stkés fournir entretien					10 803,79		10 803,79		10 803,79	
60632	Achts non stkés fournir petit équipt					335,59	335,59	335,59	335,59		0,00
60633	Achts non stkés fournir voirie					65,00		65,00		65,00	
	Sous Total compte 6063					11 204,38	335,59	11 204,38	335,59	10 868,79	
	Sous Total compte 606					13 505,84	335,59	13 505,84	335,59	13 170,25	
	Sous Total compte 60					13 505,84	335,59	13 505,84	335,59	13 170,25	
6135	Locations mobilières					432,00		432,00		432,00	

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 613					432,00		432,00		432,00	
61521	Entretien et réparations de terrains					56 016,81	4 755,60	56 016,81	4 755,60	51 261,21	
	Sous Total compte 6152					56 016,81	4 755,60	56 016,81	4 755,60	51 261,21	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					6 550,55		6 550,55		6 550,55	
	Sous Total compte 6155					6 550,55		6 550,55		6 550,55	
6156	Maintenance					200,10		200,10		200,10	
	Sous Total compte 615					62 767,46	4 755,60	62 767,46	4 755,60	58 011,86	
6161	Multirisques					4 799,00		4 799,00		4 799,00	
	Sous Total compte 616					4 799,00		4 799,00		4 799,00	
	Sous Total compte 61					67 998,46	4 755,60	67 998,46	4 755,60	63 242,86	
6215	Persel extér au serv affecté par col rat					12 864,57		12 864,57		12 864,57	
	Sous Total compte 621					12 864,57		12 864,57		12 864,57	
6226	Rému interméd honoraires					1 839,26	1 839,26	1 839,26	1 839,26		0,00

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6228	Rému interméd honoraires divers					5 736,00		5 736,00		5 736,00	
	Sous Total compte 622					7 575,26	1 839,26	7 575,26	1 839,26	5 736,00	
6262	Frais de télécommunications					131,81		131,81		131,81	
	Sous Total compte 626					131,81		131,81		131,81	
	Sous Total compte 62					20 571,64	1 839,26	20 571,64	1 839,26	18 732,38	
63512	Impôts directs - taxes foncières					5 483,00		5 483,00		5 483,00	
	Sous Total compte 6351					5 483,00		5 483,00		5 483,00	
	Sous Total compte 635					5 483,00		5 483,00		5 483,00	
	Sous Total compte 63					5 483,00		5 483,00		5 483,00	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						126,00		126,00		126,00
	Sous Total compte 645						126,00		126,00		126,00
	Sous Total compte 64						126,00		126,00		126,00
651	Redev concessions brevets licences					840,00		840,00		840,00	

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					11 611,24		11 611,24		11 611,24	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					2 783,00		2 783,00		2 783,00	
	Sous Total compte 653					14 394,24		14 394,24		14 394,24	
65888	Autres					1,84		1,84		1,84	
	Sous Total compte 6588					1,84		1,84		1,84	
	Sous Total compte 658					1,84		1,84		1,84	
	Sous Total compte 65					15 236,08		15 236,08		15 236,08	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					78 076,95		78 076,95		78 076,95	
66112	Intérêts - rattachement des icne					2 968,00	3 376,10	2 968,00	3 376,10		408,10
	Sous Total compte 6611					81 044,95	3 376,10	81 044,95	3 376,10	77 668,85	
	Sous Total compte 661					81 044,95	3 376,10	81 044,95	3 376,10	77 668,85	
	Sous Total compte 66					81 044,95	3 376,10	81 044,95	3 376,10	77 668,85	
67443	Subv except aux fermiers et concession					625 103,83		625 103,83		625 103,83	

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6744					625 103,83		625 103,83		625 103,83	
6745	Subv except aux personnes droit privé					15 000,00		15 000,00		15 000,00	
	Sous Total compte 674					640 103,83		640 103,83		640 103,83	
678	Autres charges exceptionnelles					20,00	20,00	20,00	20,00		0,00
	Sous Total compte 67					640 123,83	20,00	640 123,83	20,00	640 103,83	
6811	DA - immob					362 480,00		362 480,00		362 480,00	
	Sous Total compte 681					362 480,00		362 480,00		362 480,00	
	Sous Total compte 68					362 480,00		362 480,00		362 480,00	
	Total classe 6					1 206 443,80	10 452,55	1 206 443,80	10 452,55	1 196 525,35	534,10
74741	Participations Cnes membres GFP					1 132 805,22		1 132 805,22		1 132 805,22	
	Sous Total compte 7474					1 132 805,22		1 132 805,22		1 132 805,22	
	Sous Total compte 747					1 132 805,22		1 132 805,22		1 132 805,22	
7489	Reverst restit autres attrib et particp					61 124,00		61 124,00		61 124,00	

40100 - SIPPV

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 748					61 124,00		61 124,00		61 124,00	
	Sous Total compte 74					61 124,00 1 132 805,22		61 124,00 1 132 805,22			1 071 681,22
752	Revenus des immeubles					7 500,00		7 500,00			7 500,00
7588	Autres produits divers de gestion couran					4 430,79		4 430,79			4 430,79
	Sous Total compte 758					4 430,79		4 430,79			4 430,79
	Sous Total compte 75					11 930,79		11 930,79			11 930,79
7718	Autres prod except sur opé gestion					1 301,01		1 301,01			1 301,01
	Sous Total compte 771					1 301,01		1 301,01			1 301,01
777	Quote-part des subv d'invest transférée					30 145,00		30 145,00			30 145,00
7788	Produits exceptionnels divers					20,00		20,00			20,00
	Sous Total compte 778					20,00		20,00			20,00
	Sous Total compte 77					31 466,01		31 466,01			31 466,01
	Total classe 7					61 124,00 1 176 202,02		61 124,00 1 176 202,02			61 124,00 1 176 202,02

40100 - SIPPV

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SIPPV pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

028013

TRES. CHARTRES METROPOLE

40100 SIPPV

Nombre de pages : 52

FIN DE DOCUMENT

PISCINE DES VAUROUX

Fonctionnement

Dépense

			CA 2021	CA 2022	BP 2023
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 500.49	8 000.00	10 000.00
	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	13 853.92	-578.79	16 580.00
	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	181.13	0.00	
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	507 496.89	569 132.00	569 132.00
	61358	AUTRES	216.00		
	61521	TERRAINS	50 374.80	53 573.96	56 175.00
	615221	BÂTIMENTS PUBLICS	3 897.94	11 499.11	15 000.00
	615232	RESEAUX	1 200.00		
	61524	BOIS ET FORETS	0.00	0.00	
	6156	MAINTENANCE	1 946.40	135.93	2 000.00
	617	ETUDES ET RECHERCHES	5 736.00		
	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	9 741.20	0.00	
	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 342.80	4 738.00	5 100.00
	6288	AUTRES	1 545.00		
	63512	TAXES FONCIERES	6 218.00	6 288.00	8 000.00
Somme :			611 250.57	652 788.21	681 987.00
65	65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	70.14	78.53	
	65888	AUTRES	0.00		
Somme :			70.14	78.53	
66	66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	52 508.87	59 799.01	90 000.00
Somme :			52 508.87	59 799.01	90 000.00
042	6811	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	378 000.00	477 405.77	480 000.00
Somme :			378 000.00	477 405.77	480 000.00
Somme :			1 041 829.58	1 190 071.52	1 251 987.00

Investissement

Dépense

			CA 2021	CA 2022	BP 2023
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	210 000.00	280 000.00	280 000.00
Somme :			210 000.00	280 000.00	280 000.00
20	2031	FRAIS D'ETUDES		2 567.21	
	2033	FRAIS D'INSERTION	0.00		
Somme :			0.00	2 567.21	
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	11 011.52	2 580.14	150.00
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			95 000.00
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	17 978.92	10 049.60	159 879.63
Somme :			28 990.44	12 629.74	255 029.63
Somme :			238 990.44	295 196.95	535 029.63

Contributions publiques - document 9F - nouvelle DSP pour 6 ans

Le candidat ne remplit que les cellules en fond orange et insère de nouvelles lignes selon les besoins. Il s'assure également que les calculs soient justes.

Candidat

Année d'exploitation (à compter de la Date de Mise en Service)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Contribution publique forfaitaire pour sujétions de service public - Equipement Odyssee	2 163 452 €	1 922 476 €	1 872 059 €	1 855 843 €	1 866 995 €	1 862 772 €	11 543 597 €
Contribution publique forfaitaire pour sujétions de service public - Equipement Vauroux	569 132 €	548 070 €	542 075 €	543 542 €	545 128 €	548 988 €	3 296 936 €
TOTAL contributions publique HT	2 732 584 €	2 470 546 €	2 414 134 €	2 399 386 €	2 412 123 €	2 411 760 €	14 840 533 €